

1- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2016 :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2016.

2- Avancement des travaux au Lotissement de la Source et des voies communales - Rapporteur Michel COUENNE :

Monsieur Michel COUENNE a fait un point sur l'avancée des travaux, les enrobés rouges seront réalisés en début d'année prochaine. Des défauts dans le tracé ont été constatés (dans le virage de la voie de substitution et derrière chez Mme FURCY), l'enrobé est désagrégé en raison de la faible épaisseur mise en œuvre et du degré d'application de celui-ci. Deux endroits sont particulièrement altérés. Les 10-15 mètres seront refaits l'année prochaine.

Un deuxième problème, au niveau du remblai derrière chez Mme FURCY, il était prévu des panneaux en soutien métallique ou recyclé à 30 cm de hauteur, cela ne suffira pas. Un devis pour des panneaux placeco, avec au moins 60cm de hauteur, a été demandé. Monsieur COUENNE estime ces travaux à 8082.72€HT, la moitié de cette somme avait été prévu dans le marché. Un autre devis sera fait avec cette fois-ci, un muret en aggro et du grillage, cette solution est estimée à environ 3000€. Mme FURCY est d'accord pour mettre en place ce muret en limite de propriété, à la charge de la commune.

Les conseillers soulignent que dans cette partie de voirie, les véhicules roulent désormais trop vite, un panneau zone 30km/h sera rajouté, si la situation devenait trop dangereuse, le conseil réfléchira à l'installation d'un plateau ou de bandes de ralentissement.

Monsieur le Maire prendra un arrêté rectificatif de limitation de vitesse sur l'ensemble de la voie communale de la Fosse Cordon.

3- Présentation de l'avant-projet de l'aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie pour l'accessibilité - demande de DETR :

Depuis plusieurs mois la commission « travaux bâtiment » s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner les possibilités de rationaliser l'espace public du secrétariat afin de prendre en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. De plus, certains aspects matériels ont également été évoqués :

- agrandissement du bureau de la secrétaire,
- réception par la mairie des personnes dans un endroit discret
- ainsi que la salubrité des murs et la vétusté du parquet de la salle des mariages.

Aussi, M. COUENNE a présenté les derniers plans ainsi que l'estimatif des travaux à réaliser.

Une demande de subvention au titre de la DETR pourra être demandée dans le courant du mois de janvier 2017. (40% maximum). L'estimation du coût des travaux est de 86 261€ HT.

Délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la demande de DETR pour le projet de travaux d'accessibilité pour la mairie.

- **Subvention parlementaire :**

Une demande de subvention au titre de la subvention parlementaire à M. Philippe BAS. L'estimation du coût des travaux est de 86 261€ HT.

Délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la demande de subvention parlementaire auprès de M. Philippe BAS pour le projet de travaux d'accessibilité pour la mairie.

4- Budget : Précisions à apporter sur l'investissement de la présente année :

Précisions à apporter sur l'investissement de l'année 2016.

Travaux de La Source et voiries communales

Résultats TTC de l'appel d'offres 57 412.72€

Prix supplémentaires accessibilité : 3 000€

Voie douce : 28 000€

Il resterait approximativement pour Ponts en investissement : 34 000€

Il resterait approximativement pour Ponts en investissement : 57 000€

5- Sécurité des Voiries pendant les travaux de l'axe Granville-Ponts :

Pour confirmation, un courrier sera envoyé dès la semaine prochaine à la DRD pour demander que l'accès du Domaine soit sécurisé. De plus, concernant la réalisation des travaux au carrefour de la RD 175 et de la voie communale des Martellières, la DRD devra dégager la visibilité (côté droit) et trouver le moyen de consolider le talus en contrebas de la parcelle de Mme CRASE avant remise officielle à notre collectivité.

6- Bulletin municipal :

Distribution du Bulletin annuel

7- Permis d'aménager

La société Loisel TP a déposé un permis d'aménager de la parcelle de la Maréchallerie ZE 95. Elle s'est engagée à réaliser les travaux, dès le début de l'année 2017 en assurant la parcellisation de 7 lots. L'ensemble des travaux sera réalisé définitivement avec ouvrages bordurants et enrobés à chaud (épaisseur 6 cm)

L'acte notarié sera signé le 23 décembre prochain chez Maître GUINEBAULT et le montant de l'opération sera de 50 000€.